



fonction publique territoriale

CONCOURS EXTERNE ET CONCOURS INTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL SESSION 2019 ARRETE DU 26 NOVEMBRE 2018

portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuves et d'un concours interne sur épreuves d'ingénieur territorial au titre de la session 2019 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 26 novembre 2018, un concours externe sur titres avec épreuves et un concours interne sur épreuves d'ingénieur territorial sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en convention avec les Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 12 et 13 juin 2019 dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

Les inscriptions aux concours d'ingénieur territorial s'effectuent **exclusivement** par inscription en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin (www.cdg67.fr rubrique les concours, mon espace candidat, m'inscrire à un concours).

Cette inscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'à réception, par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, du dossier papier (imprimé lors de l'inscription) pendant la période de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier d'inscription imprimé sur Internet grâce au lien hypertexte « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté.

Les candidats pourront s'inscrire sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin du **mardi 15 janvier 2019 au mercredi 20 février 2019 inclus**. Le dossier d'inscription imprimé, complété et comportant les pièces demandées, devra être déposé directement ou envoyé pour le **jeudi 28 février 2019** (le cachet de la poste faisant foi), **EXCLUSIVEMENT** au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN
12 avenue Schuman CS 70071 - 67382 LINGOLSHEIM CEDEX

Heures d'ouvertures : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Période d'inscription en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin (www.cdg67.fr) :
Du 15 janvier 2019 au 20 février 2019.

Période de dépôt ou de réception (le cachet de la poste faisant foi) des dossiers d'inscription imprimés au Centre de Gestion du Bas-Rhin :
Du 15 janvier 2019 au 28 février 2019.

Le nombre total de postes ouvert aux concours d'ingénieur territorial est de 260 postes répartis comme suit :

| SPÉCIALITÉ | NOMBRE DE POSTES CONCOURS EXTERNE | NOMBRE DE POSTES CONCOURS INTERNE | TOTAL |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Informatique et systèmes d'information | 45 | 15 | 60 |
| Infrastructures et réseaux | 45 | 15 | 60 |
| Ingénierie, gestion technique et architecture | 45 | 15 | 60 |
| Prévention et gestion des risques | 33 | 11 | 44 |
| Urbanisme, aménagement et paysages | 27 | 9 | 36 |
| TOTAL | 195 | 65 | 260 |